



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 juillet 2009
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1830 (2008)

I. Introduction

1. Au paragraphe 6 de la résolution 1830 (2008) qu'il a adoptée le 7 août 2008, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui présenter tous les trois mois un rapport sur les progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'exécution de ses tâches. Le rapport qui suit est le quatrième à être présenté en application de cette résolution.

2. Il fait le point des activités menées par l'Organisation des Nations Unies en Iraq depuis le précédent rapport (S/2009/284), en date du 2 juin 2009, et décrit les mesures prises pour donner suite aux dispositions de la résolution 1830 (2008). Il rend compte également des activités de mon Représentant spécial pour l'Iraq, des questions opérationnelles et des problèmes de sécurité.

II. Activités de la Mission

A. Activités menées dans les domaines politique et constitutionnel

3. Un élément central du mandat de la MANUI consiste à aider le pays à progresser dans la voie de la réconciliation nationale. Dès sa première visite en Iraq, mon précédent Représentant spécial, M. Staffan de Mistura, a fait le choix stratégique de s'attaquer à des problèmes fondamentaux dont la résolution pourrait faciliter le dialogue politique en Iraq, notamment le problème des frontières intérieures contestées. Le 10 juin, après 18 mois de travaux de recherche et de consultations menées dans les zones contestées, la MANUI a lancé une Équipe spéciale de haut niveau chargée d'établir un dialogue entre représentants du Gouvernement iraquien et représentants du Gouvernement régional du Kurdistan sur les rapports de la MANUI sur les frontières intérieures contestées. Malgré la nature des enjeux, une histoire complexe et un héritage difficile, les deux parties se sont montrées disposées à travailler ensemble et en collaboration avec l'ONU. L'Équipe spéciale s'est déjà réunie plusieurs fois à Bagdad sous les auspices de l'ONU.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



4. Si les échanges qui se tiennent dans la capitale sont encourageants, l'évolution de la situation sur le terrain a, par contre, été défavorable, en particulier dans le gouvernorat de Ninive où, depuis avril, plusieurs maires kurdes boycottent le gouvernement élu et où une confrontation s'est produite en mai entre le Gouverneur et des peshmerga à un point de contrôle à l'extérieur de Mossoul. De surcroît, pendant la récente campagne électorale au Kurdistan, les dirigeants du Gouvernement régional du Kurdistan ont fait des déclarations malvenues, en particulier au sujet de l'avenir du gouvernorat de Kirkouk.

5. Le 24 juin, le Parlement du Kurdistan iraquien a adopté, par 96 voix sur 97 membres présents, un projet de constitution régionale contenant des dispositions problématiques. L'une de ces dispositions en particulier déclare que le territoire de la région du Kurdistan iraquien comprend toutes les zones contestées – semblant ainsi revendiquer unilatéralement des districts situés à l'extérieur de la région officielle du Kurdistan (notamment dans les gouvernorats de Ninive, Kirkouk et Diyala) et qui font l'objet des pourparlers de l'Équipe spéciale de haut niveau. Cette initiative du Parlement du Kurdistan iraquien a été suivie d'une tentative d'organiser un référendum sur la constitution régionale le 25 juillet, c'est-à-dire le même jour que les élections législatives et présidentielle pour la région du Kurdistan. Cependant, le Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante, secondé par l'Équipe d'assistance électorale de la MANUI, a fait savoir que, pour des raisons techniques, un référendum ne pouvait pas être organisé dans un délai aussi court. Le référendum a donc été reporté à plus tard, ce qui donne au nouveau Parlement du Kurdistan la possibilité d'apporter des amendements au projet de constitution.

6. Au-delà des sujets d'inquiétude évoqués ci-dessus, je me félicite que les responsables du Gouvernement du Kurdistan iraquien aient accepté un compromis sur l'exportation du pétrole extrait d'un gisement situé sur son territoire, et j'espère que ce compromis annonce de nouveaux progrès vers l'adoption de l'indispensable loi sur les hydrocarbures. Il est également encourageant que dans de nombreux gouvernorats, les forces du Gouvernement iraquien et les forces kurdes travaillent côte à côte dans des centres conjoints de liaison entre les forces de sécurité.

7. La MANUI a continué d'apporter son soutien à la Commission créée en application de l'article 23 concernant Kirkouk. Après avoir fourni un appui technique et logistique et parrainé une visite d'étude en Irlande du Nord, la MANUI a achevé ses propres rapports sur Kirkouk, en se fondant sur les travaux de spécialistes des atteintes à la propriété, du partage du pouvoir, de la démographie et des listes électorales dans le gouvernorat. Ces rapports ont été communiqués aux membres de la Commission et au Président du Conseil des représentants. Malgré la prolongation de son mandat, la Commission n'est pas parvenue à un accord et chacune de ses composantes a donc remis son propre jeu de rapports au Président du Conseil des représentants. La Commission a cessé de se réunir et le Président du Conseil des représentants s'emploie maintenant à rapprocher les rapports des composantes en vue de rédiger, avec l'appui technique de la MANUI, un projet de loi relatif aux élections à Kirkouk qui sera soumis à l'examen du Conseil des représentants.

8. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour faire progresser la révision de la Constitution en organisant des débats sur un régime fédéral pour l'Iraq, la MANUI, en collaboration avec le Conseil des représentants, a organisé à Bagdad les 14 et 15 juin une conférence de haut niveau sur l'avenir de l'Iraq. Les travaux de cette

conférence, qui faisait suite à une table ronde tenue en avril à Arbil, ont été axés sur la répartition des recettes tirées des hydrocarbures et sur la gestion des ressources en eau. Les participants ont conclu que l'adoption de la loi sur les hydrocarbures était retardée par le désaccord entre Bagdad et Arbil sur la part des recettes qui devrait aller au Gouvernement régional du Kurdistan et la part qui devrait être consacrée au financement de projets nationaux d'équipement. Ils ont souligné la nécessité d'harmoniser le projet de loi sur le partage des recettes avec les projets de loi concernant respectivement la Société nationale iraquienne des pétroles (Iraqi National Oil Company), la production du pétrole et du gaz et la réorganisation du Ministère du pétrole. La MINUA a depuis présenté, par l'intermédiaire de la Commission de la réforme constitutionnelle, plusieurs propositions qui permettraient de résoudre la question des hydrocarbures au niveau constitutionnel, sous la forme d'un amendement à l'article 115 de la Constitution iraquienne (clause de la primauté) soit par la création d'une institution intergouvernementale.

9. Les discussions sur la répartition de la ressource hydrique ont fait apparaître des possibilités d'accord plus larges du fait que tous les Iraquiens ont intérêt à ce que leur pays ait plus largement accès aux eaux venues à travers les frontières de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la Turquie, en particulier face à la pénurie d'eau à laquelle est confronté l'Iraq. Les participants sont convenus qu'il faudrait créer un nouvel organe de coordination qui serait chargé de concevoir une stratégie nationale de l'eau prenant en considération à la fois les aspects internes et les aspects régionaux du problème. Ils ont demandé à la MINUA de soumettre des propositions à la Commission de la réforme constitutionnelle, ce qu'elle a fait depuis.

10. Faciliter la coopération au sein de la région demeure une priorité de la MINUA. En apportant leur aide au Coordonnateur de haut niveau chargé de la question du rapatriement ou du retour de tous les nationaux koweïtiens et de pays tiers ou de leurs dépouilles, la MINUA et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) se préparent, dans le cadre des efforts visant à faire progresser le travail d'identification des dépouilles mortelles des Koweïtiens portés disparus, à assurer la formation professionnelle d'une équipe chargée des exhumations qui viendra renforcer la capacité du Ministère des droits de l'homme. Celui-ci est censé désigner un comité d'experts qui sera chargé du repérage et de la cartographie des sites concernés avant le démarrage de la formation. Sur le terrain, un soutien a également été apporté au Projet relatif à l'entretien de l'abornement de la frontière entre l'Iraq et le Koweït dont la création fait suite à la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité et qui est dirigé par le Département des opérations de maintien de la paix.

B. Assistance électorale

11. Avec le soutien de la MANUI, la Haute Commission électorale indépendante a mené à bien la préparation des élections présidentielle et législatives régionales du 25 juillet et celle des élections nationales prévues pour janvier 2010 dans la région du Kurdistan. Dans ce cadre, elle a assuré le bon déroulement de la campagne d'inscription sur les listes électorales et des élections régionales au Kurdistan, ainsi que la préparation de la campagne nationale d'inscription sur les listes électorales qui doit commencer le 15 août.

12. Menée sous la surveillance de plus de 5 563 observateurs et représentants de partis politiques irakiens, la campagne d'inscription sur les listes électorales du Kurdistan irakien a été un succès. Pour la première fois, la Commission électorale a géré elle-même l'intégralité de la campagne, y compris la saisie des données à modifier et la révision de la liste électorale. Plus de 512 000 électeurs se sont rendus dans les bureaux ouverts par la Commission pour l'inscription sur les listes électorales et ont rempli plus de 183 000 formules sur la base desquelles des opérations de modification des listes et de saisie de données ont dû être faites à Bagdad. Cette campagne d'inscription a été suivie par la présentation des candidats aux élections présidentielle et législatives du Kurdistan. La Commission électorale a reçu cinq candidatures aux fonctions de président, et 24 mouvements politiques ont présenté 507 candidats aux élections législatives. La passation des marchés publics pour le matériel électoral, la planification de la logistique et la formation « en cascade » du personnel des bureaux de vote se sont également déroulées sans incident.

13. Le 25 juillet, la population du Kurdistan s'est rendue en masse dans les bureaux de vote pour y exercer son droit d'élire ses nouveaux représentants au parlement régional ainsi que le président de la région. Le scrutin s'est déroulé dans l'ordre et dans un climat remarquablement exempt de violences. À la date de rédaction du présent rapport, les résultats de ces scrutins attendaient encore pour être publiés que toutes les plaintes et tous les recours aient été réglés. J'exhorte tous les intéressés à coopérer pleinement avec la Commission électorale à cet égard.

14. La MANUI continue d'apporter son concours à la Commission électorale pour que les élections législatives de janvier 2010 puissent se tenir à la date prévue et avec l'adhésion et le soutien du peuple irakien. Il importe au plus haut point pour la crédibilité de ces élections que la fiabilité des listes électorales soit renforcée grâce à la campagne de révision des listes qui doit commencer en août. De même, la Commission électorale a besoin de recevoir du Gouvernement les fonds nécessaires à ses activités. La MANUI craint que le calendrier et la qualité des futures activités électorales ne soient compromis si le Conseil des représentants ne réussit pas à adopter ou amender rapidement la loi électorale, si les crédits budgétaires nécessaires à l'organisation des élections ne sont pas autorisés et si la Commission électorale ne bénéficie plus de l'appui requis pour l'accomplissement de ses tâches administratives et opérationnelles.

15. Soucieuse de rationaliser au mieux le déroulement des complexes consultations électorales inscrites à son programme, la Commission électorale a examiné, pendant la période considérée, la faisabilité technique des opérations suivantes : a) un référendum sur un projet de constitution régionale du Kurdistan irakien qui se tiendrait en même temps que les élections présidentielle et législatives; b) un référendum national sur l'accord de sécurité entre l'Iraq et les États-Unis qui se tiendrait en même temps que les élections présidentielle et législatives au Kurdistan irakien; et c) une campagne séparée d'inscription sur les listes électorales pour les élections nationales à Kirkouk. Les études de faisabilité technique établies à cette fin par la MANUI ont été remises au Président de la Commission électorale et au Président du Parlement.

16. Quatre séminaires sur les enseignements tirés de l'expérience couvrant plusieurs domaines d'activité techniques et opérationnels ont été organisés conjointement par la MANUI, le Programme des Nations Unies pour le

développement (PNUD), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et l'International Foundation for Election Systems (IFES), en vue d'aider la Commission électorale à mettre au point des stratégies pour ses multiples échéances électorales de 2009 et 2010. Le séminaire le plus récent de la série, organisé en juillet et accueilli par la Commission électorale de l'Inde, était axé sur la planification et la coordination de la sécurité et tirait les enseignements des récentes élections dans les gouvernorats irakiens et des récentes élections générales en Inde.

C. Aide humanitaire, reconstruction et développement

17. Ces dernières semaines, le Gouvernement irakien a accéléré le lancement de plusieurs initiatives prometteuses visant à asseoir le développement économique et social du pays sur des fondations durables grâce à des relations harmonieuses avec ses partenaires internationaux. Je salue notamment la décision prise par l'Iraq de se doter d'un Plan national de développement quinquennal pour la période 2010-2014, dont les premiers éléments ont été adoptés officiellement en juin en présence de tous les fonds, programmes et institutions spécialisées composant l'équipe de pays des Nations Unies. Mis au point sous la direction du Ministère du Plan, le futur plan quinquennal imprimera un nouvel élan non seulement aux progrès de l'Iraq sur le plan interne, mais encore à sa normalisation internationale et aux partenariats mondiaux inscrits dans le Pacte mondial pour l'Iraq.

18. Les efforts déployés pour redéfinir les orientations futures du Pacte et adapter celui-ci plus stratégiquement aux nouvelles perspectives de l'Iraq se sont poursuivis. À sa réunion du 26 mai, coprésidée par le Vice-Premier Ministre, M. Barham Saleh, et mon Conseiller spécial concernant le Pacte pour l'Iraq, M. Ibrahim Gambari, le Groupe de coordination de Bagdad a convenu qu'une conférence ministérielle sur le Pacte serait convoquée à Bagdad au deuxième semestre de 2009 pour examiner les progrès accomplis. Depuis le 26 mai, le Gouvernement s'est employé, avec ses partenaires internationaux, à définir des objectifs spécifiques à atteindre. Les deux groupes de travail constitués pour encadrer cette initiative, à savoir un groupe gouvernemental dirigé par le Ministère des finances et un groupe de bailleurs de fonds (dont l'ONU et la Banque mondiale), ont tenu des réunions conjointes les 9 et 22 juillet. Les travaux de la MANUI, des bailleurs de fonds et des partenaires irakiens à Bagdad ont été suivis par des consultations de mon Conseiller spécial avec le Premier Ministre, M. Nouri al-Maliki, le Ministre des affaires étrangères, M. Hoshyar Zebari, et le Ministre des finances, M. Bayan Jabr, qui visaient à confirmer qu'il y avait effectivement accord sur les questions suivantes : la hiérarchisation des priorités au niveau de l'exécution; la réorientation et le recentrage du Pacte international pour l'Iraq pour les prochaines années; et une révision des mécanismes du Pacte aux fins d'améliorer la mise en œuvre et le suivi de celui-ci. Je me félicite des efforts qui sont ainsi déployés pour renforcer le partenariat qui sous-tend l'exécution future du Plan national de développement et j'engage le Gouvernement à veiller à ce que ces processus restent ouverts à tous.

19. De plus, le Gouvernement, agissant par le canal du Ministère du Plan, a lancé une louable initiative de révision et de réforme des dispositifs nationaux de gestion de l'aide. Jusqu'à maintenant, la gestion de l'aide était principalement assurée par le Conseil irakien d'examen stratégique; celui-ci a cependant besoin de s'adapter de toute urgence à l'élargissement de la vision stratégique du développement qui se fait

jour en Iraq et aux nouveaux partenariats pour l'aide qui sont envisagés. L'ONU a été invitée à appuyer cette initiative par le biais d'un groupe de bailleurs de fonds animé par l'Ambassadeur du Danemark travaillant en étroite collaboration avec le Ministère du Plan. Je remercie chaleureusement les donateurs qui continuent d'apporter, dans le cadre du Pacte international pour l'Iraq, un concours technique et financier aux efforts de développement et d'harmonisation de l'aide déployés par l'Iraq, et notamment parmi eux l'Australie, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Commission européenne.

20. Toutes ces actions visent à renforcer le cadre dans lequel s'inscrira la coopération internationale pour le développement de l'Iraq après le 30 juin 2009, date à partir de laquelle le Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq cessera de recevoir des contributions. Le Comité exécutif du Mécanisme, coprésidé par le Ministre iraquien du Plan et par le Gouvernement danois, s'est réuni le 18 mai pour étudier la suite à donner aux conclusions de la réunion de février à Naples. Les principales décisions prises à cette occasion sont les suivantes : a) l'ONU, avec la collaboration des bailleurs de fonds et du Gouvernement iraquien, conduira une étude approfondie des enseignements à tirer de l'expérience du Mécanisme, en vue d'appliquer ses conclusions aux futures stratégies d'harmonisation de l'aide de l'Iraq et d'autres pays; et b) le Gouvernement, les bailleurs de fonds et l'ONU s'emploieront ensemble à mettre en place des dispositifs d'harmonisation de l'aide, en particulier du point de vue de la coordination stratégique et opérationnelle des programmes, pour remplacer le Mécanisme.

21. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2011-2014) sera le principal outil permettant de s'assurer que le système des Nations Unies peut s'adapter aux besoins changeants de l'Iraq, tant sur le plan de la structure que du fond. Le bilan commun de pays, première phase de la création du Plan-cadre, a été lancé le 22 juin à Bagdad lors de la plus grande réunion entre le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies organisée en Iraq depuis 2003. Plus d'une centaine d'Iraqiens venus des ministères, du Parlement, de la société civile, du secteur privé et des milieux universitaires y ont participé, de même que 16 institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies. La stratégie d'assistance actuelle de l'ONU pour l'Iraq a ensuite fait l'objet d'un examen à mi-parcours afin de la réaligner sur les nouvelles priorités du Gouvernement. Il a été décidé également que l'équipe de pays des Nations Unies s'attacherait à appuyer l'action du Gouvernement en intégrant sa propre analyse détaillée de la situation dans la planification nationale.

22. Le Plan-cadre et, par conséquent, l'assistance que la MANUI fournira à l'Iraq dans l'avenir se fonderont sur deux programmes principaux, le Programme de développement du secteur privé et le Programme de modernisation du secteur public, qui seront de plus en plus importants pour l'avenir socioéconomique de l'Iraq et l'équilibre entre secteur public et secteur privé dans le pays, malgré la hausse récente des cours du pétrole. Tous deux sont essentiels pour que l'Iraq puisse équilibrer son budget, réformer son administration publique en vue d'améliorer la prestation de services, promouvoir la création d'emplois afin de s'attaquer au taux de chômage élevé des jeunes et créer des conditions plus favorables aux investissements internationaux. Le Programme de développement du secteur privé est en cours d'exécution par l'intermédiaire de sept organismes, fonds et

programmes des Nations Unies. Le Programme de modernisation du secteur public doit être présenté au Conseil iraquien d'examen stratégique.

23. La programmation humanitaire des Nations Unies et de nos partenaires devrait être à la base de ces grandes mesures en amont en fournissant des secours immédiats aux Iraquiens pauvres et vulnérables. La situation humanitaire en Iraq reste précaire, essentiellement en raison de l'insécurité et des difficultés que pose l'accès à ceux qui sont le plus dans le besoin. À l'examen semestriel de la procédure d'appel global de 2009, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a indiqué que les priorités stratégiques continuaient de tenir compte de l'évolution de la situation dans le pays, surtout vu la persistance de l'extrême vulnérabilité, non seulement pour les déplacés iraquiens mais aussi pour de nombreuses populations démunies qui n'ont toujours pas accès aux prestations sociales de base et aux services de protection. Les civils continuent d'être très lourdement touchés par la violence et la question de leur protection reste une préoccupation grave, en particulier s'agissant des femmes, des enfants et de certaines minorités.

24. Le montant total des ressources prévues au titre de la procédure d'appel global de 2009 pour l'Iraq et la région s'élève désormais à 650 millions de dollars, dont plus de 341 millions réservés à l'assistance au 1,7 million d'Iraquiens réfugiés dans des pays voisins ou ailleurs. Les ressources prévues au titre de la composante 1 de la procédure d'appel global de 2009, qui porte sur les besoins des Iraquiens vulnérables restés dans le pays, ont augmenté de plus d'un tiers, passant à 308 millions de dollars, l'accent étant mis sur des projets visant à renforcer les efforts nationaux en vue de faciliter le retour des réfugiés et des déplacés iraquiens et à appuyer le relèvement rapide. Le rythme des retours a été inférieur à celui attendu et la situation dans de nombreuses parties du pays n'a pas encore atteint un stade qui permette le rapatriement librement consenti et durable en Iraq. Les fonds affectés à la composante 1 ont été essentiels pour permettre une intervention humanitaire rapide en cas de crise comme les attentats à la bombe perpétrés récemment à Taza et Kirkouk qui ont fait 85 morts et plus de 170 blessés, ainsi que 600 sans-abri. Les organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations non gouvernementales, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et d'autres partenaires étaient sur place quelques heures après les attentats pour fournir des denrées alimentaires, des produits non alimentaires et une assistance médicale. Cependant, certains secteurs de la procédure d'appel global, dont l'éducation et la santé, n'ont reçu que peu de fonds. Je remercie les donateurs, y compris l'Arabie saoudite, les États-Unis, la Norvège, le Royaume-Uni, la Suède et l'Office humanitaire de la Communauté européenne, qui ont versé des contributions généreuses jusqu'ici, et je tiens à inciter tous les donateurs à continuer d'appuyer la procédure d'appel global.

25. La MANUI a continué, en étroite collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), d'aider les autorités iraquiennes pour le rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées. Six centres d'accueil ont été créés à Bagdad par le HCR et il est prévu d'en ouvrir 10 autres. Le HCR a également aidé à reconstruire des maisons frappées par le conflit et continué d'étendre sa présence en augmentant ses effectifs nationaux et internationaux. Des préoccupations subsistent néanmoins concernant le manque de soutien matériel aux personnes déplacées, aux réfugiés et aux autres populations vulnérables tandis que la récente flambée de la violence, surtout dirigée contre les minorités, a continué de pousser les Iraquiens à quitter le pays et entraîné des déplacements en Iraq.

Lorsqu'il s'est rendu en Iraq à la mi-juillet, le Haut-Commissaire adjoint aux réfugiés, L. Craig Johnstone, a félicité le Gouvernement d'avoir mis en place un ensemble de prestations destiné aux rapatriés et aux familles déplacées. Il a cependant mis l'accent sur le fait qu'il fallait faire bien davantage car la situation ne serait pas entièrement résolue tant que le sort des personnes déplacées et des réfugiés ne serait pas réglé.

26. Pour renforcer les capacités nationales et locales de réduction des risques de catastrophe et d'intervention humanitaire en cas de catastrophe naturelle ou de catastrophe provoquée par l'homme, la MANUI, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Bureau de la prévention des crises et du relèvement du PNUD s'emploient ensemble à élaborer un programme de prévention des catastrophes et d'intervention avec le Gouvernement iraquien. Menée en consultation avec les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et d'autres partenaires, cette initiative comprendra des recommandations concernant un centre et un plan national de gestion des catastrophes. Je me réjouis également que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires lance en juillet le réseau iraquien de coordination sur le terrain, composé de correspondants installés dans les gouvernorats, qui vise à coordonner les interventions humanitaires et à recueillir des données humanitaires de manière plus complète que ce qu'il a été possible de faire jusqu'ici, et je constate avec satisfaction qu'il s'inscrit dans la structure de terrain existante dirigée par les agents de liaison de la MANUI dans les gouvernorats.

27. S'attaquer aux effets de la sécheresse en Iraq, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime qu'elle entraînera une réduction de 35 % de la production de blé et qu'elle aggravera vraisemblablement le taux de pauvreté actuel, reste une priorité, et l'Organisation des Nations Unies a continué d'atténuer les conséquences socioéconomiques. La FAO a dirigé la construction et l'entretien de 120 systèmes de micro-irrigation et l'UNOPS a reconstruit des systèmes de distribution de l'eau dans le gouvernorat d'Arbil, améliorant la qualité de l'eau pour les 30 000 habitants. L'UNICEF a également organisé une conférence régionale sur la sécheresse qui a rassemblé des organismes des Nations Unies et les Ministères de l'agriculture et des ressources en eau de la région du Kurdistan.

28. Les préparatifs du recensement de la population et de l'habitation se sont poursuivis. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a aidé l'Iraq à réaliser une enquête précensitaire dans certains gouvernorats et mis sur pied un conseil consultatif technique international de haut niveau pour le recensement en Iraq, qui s'est réuni au début juillet pour examiner des questions relatives à l'assurance-qualité. On continue d'évaluer la faisabilité de la conduite du recensement avant la fin de l'année. Pour appuyer l'action menée par le Gouvernement pour donner aux Iraquiennes plus d'autonomie dans leur foyer et au travail, le PNUD a organisé un colloque à l'intention de représentants du Gouvernement sur les stratégies de lutte contre la violence contre les femmes dans la collectivité. L'UNICEF et l'UNESCO ont dispensé à des fonctionnaires du Ministère de l'éducation une formation qui leur permettra de procéder à une étude complète du secteur de l'éducation en Iraq, qui servira de point de départ à l'élaboration d'une stratégie nationale en matière d'éducation. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a organisé une mission en Égypte à l'intention de

représentants de l'État, dans le but de trouver des solutions à long terme au problème de la sécurité alimentaire en Iraq.

29. Le 1^{er} juillet, le PNUD et l'UNICEF ont publié un rapport conjoint dans lequel sont examinés les progrès qui ont été accomplis dans la lutte antimines depuis l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel en 2008. Les organismes demeurent préoccupés par le fait que, si la délimitation des champs de mines et les activités de sensibilisation aux dangers des mines ont repris, le Ministère de la défense continue d'interdire les activités civiles de déminage et il est peu probable que l'on puisse atteindre les objectifs d'Ottawa. Une mission internationale de haut niveau menée par l'Équipe de lutte antimines de l'ONU en Iraq en mai a soulevé des inquiétudes similaires, lors de discussions avec les Ministères de la défense et de l'environnement. Il est essentiel que les activités civiles de déminage reprennent afin de limiter le coût humanitaire et financier des mines, et j'engage les parties concernées à collaborer avec l'ONU pour faciliter les discussions sur la voie à suivre.

30. Les projets relatifs à la gouvernance, à l'état de droit et à la lutte contre la corruption ont progressé pendant la période considérée. En mai, le PNUD a animé à Istanbul un colloque à l'intention des magistrates iraqiennes, consacré entre autres questions aux normes internationales relatives au droit à un procès équitable et à l'utilisation de la base de données juridiques iraqienne. En collaboration avec l'Office central des statistiques et des technologies de l'information, le PNUD et l'ONUDC ont entrepris une enquête globale sur l'intégrité dans quatre ministères de quatre gouvernorats, qui servira de référence pour les études ultérieures sur la corruption et aidera à concevoir des mesures de lutte plus efficaces, aux fins de l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption. L'enquête devrait être achevée en octobre 2009. L'UNOPS a organisé une table ronde consacrée au projet de loi sur les organisations non gouvernementales, à l'intention de représentants de la société civile et du Gouvernement, en vue de parvenir à un accord sur une série de recommandations visant à aligner le projet sur les meilleures pratiques internationales. Le PNUD a également choisi deux tribunaux de Bagdad et Bassorah qui serviront de juridiction modèle, qui viennent s'ajouter au tribunal sélectionné à Erbil et mentionné dans le précédent rapport (S/2008/284, par. 37).

D. Activités dans le domaine des droits de l'homme

31. Au cours de la période considérée, la MANUI a continué de fournir une assistance au Gouvernement et aux organisations de la société civile en préparation de l'examen périodique universelle (EPU) du rapport de l'Iraq par le Conseil des droits de l'homme, prévu en février 2010. Avec l'aide du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) et du Bureau pour les services d'appui aux projets (UNOPS), le Comité interministériel iraqien chargé de l'EPU a participé à un stage de formation concernant les prescriptions de l'examen et a assisté à des séances d'examen du Conseil des droits de l'homme à Genève du 8 au 11 juin. La MANUI a également organisé à l'intention de 25 organisations de la société civile un stage sur divers aspects de la surveillance de la situation en matière de droits de l'homme et de l'établissement de rapports à ce sujet ainsi que sur l'examen périodique universel et le rôle des organisations de la société civile à cet égard.

32. La Mission a continué de travailler avec l'équipe de pays des Nations Unies afin de renforcer les moyens du Gouvernement et des institutions publiques ainsi que des organisations de la société civile en matière de réforme législative, en vue de mettre la législation en conformité avec les normes juridiques internationales et de renforcer les capacités de protection contre les violations des droits de l'homme et de surveillance dans ce domaine. Parmi les initiatives et partenariats en cours, on peut citer les conseils apportés conjointement avec le PNUD pour l'élaboration du programme d'enseignement de l'Institut de formation judiciaire et la réforme du système pénitentiaire. La Mission appuie également un projet de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime d'examen de la législation antiterroriste iraquienne compte tenu des normes internationales en matière de droits de l'homme et encourage la ratification des conventions relatives au terrorisme ainsi que la révision de la loi antiterroriste. Elle fournit également un appui à l'UNICEF et au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) en matière de justice pour mineurs, notamment en encourageant une réforme de la législation, la réduction de la durée de la détention provisoire et des institutions locales visant à accroître les compétences des principaux intervenants du système de justice pour mineurs. En outre, elle soutient, avec l'UNOPS et l'UNESCO des professionnels des médias, des défenseurs des droits de l'homme et des universitaires victimes de violences et de menaces en Iraq.

33. La MANUI continue d'encourager l'application de l'article 102 de la Constitution iraquienne qui prévoit la création d'une Haute Commission des droits de l'homme, création retardée par le fait que le Parlement n'a pas de président. Les ministères techniques concernés envisagent désormais de constituer les membres d'une commission qui sera chargée de désigner les membres de la Haute Commission. À l'appui des efforts du Gouvernement, la Mission prépare un plan détaillé de recrutement des membres de la Haute Commission, actuellement examiné par le Comité des droits de l'homme du Conseil des représentants. Étant donné qu'aucun crédit n'est prévu dans le budget de l'État pour l'exercice 2009-2010 pour le fonctionnement de la Haute Commission, la Mission a continué d'exhorter le Conseil des représentants et le Gouvernement iraquien à remédier à cette situation à l'occasion du prochain examen du budget à mi-parcours.

34. Le traitement des détenus et les nouvelles manifestations de détenus au cours de la période considérée contre la longueur de la détention provisoire, les mauvais traitements et la corruption des fonctionnaires chargés de l'application des lois restent préoccupants. Les autorités iraqiennes concernées ont répondu à ces préoccupations en promettant à nouveau d'étudier la situation et de l'améliorer. Au cours du mois de juin, des grèves de la faim ont été observées dans de nombreux centres pénitentiaires dans tout le pays. Une grève de la faim d'environ 300 détenus appartenant au mouvement sadriste dans le centre de détention de Rusafa, à l'est de Bagdad, a poussé des membres du Comité des droits de l'homme du Conseil des représentants et du Commandement des opérations de Bagdad à se rendre sur place pour inspecter les lieux. Le 16 juin, le Ministre de l'intérieur a annoncé que 43 policiers en poste à Rusafa seraient poursuivis pour violation des droits de l'homme, et le même jour, lors de sa réunion, le Conseil supérieur de la magistrature a lancé un appel en faveur de l'amélioration du système pénitentiaire.

35. Il convient de se féliciter de la présence de la Mission lors d'une réunion qui a réuni un représentant du Vice-Premier Ministre et des représentants des Ministères de la justice, de l'intérieur, de la défense et des droits de l'homme lors de laquelle la

détérioration du système pénitentiaire et des recommandations constructives en vue de l'amélioration du système ont été ouvertement débattues. La question du transfert des détenus se trouvant dans les installations du Ministère de la défense vers des installations gérées par le Ministère de la justice a également été examinée. La Mission a recommandé depuis longtemps un tel transfert, et des représentants du Ministère de la défense ont récemment reconnu que la détention de civils n'est pas de leur ressort.

36. La Mission reste préoccupée par les exécutions par pendaison des condamnés à mort ainsi que par le manque d'informations au sujet de ces exécutions et des peines de mort prononcées. Il existe à l'heure actuelle au moins 1 000 personnes condamnées à mort en Iraq, dont 150 auraient épuisé toutes les voies de recours. Plus d'une centaine d'ordres d'exécution ont déjà été signés par le Conseil de la présidence iraquienne et il y a eu 31 exécutions durant la période considérée en dépit des appels de la Mission, du HCR et des organisations internationales en faveur d'un moratoire en attendant que toutes les allégations d'abus d'autorité en détention aient fait l'objet d'enquêtes, et que la législation et les procédures pénales aient été mises en conformité avec les normes internationales et les obligations de l'Iraq en vertu du droit international. La Mission et le HCR sont toujours préoccupés par le fait que pour l'instant, le système de justice iraquien n'a pas les moyens de garantir des procédures équitables conformément, entre autres, à l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques auquel l'Iraq est partie.

E. Activités opérationnelles, logistique et sécurité

37. L'appui à la Mission a continué de porter sur un certain nombre de projets destinés à renforcer les capacités de la MANUI et de l'équipe de pays des Nations Unies à intervenir de manière intégrée. À Bagdad, la construction de nouveaux bureaux et la remise en état d'installations existantes sont presque terminées et permettront aux représentants de la Banque mondiale de s'installer dans les mêmes bureaux que leurs homologues des Nations Unies ainsi que d'offrir de nouveaux logements aux membres de l'Unité de garde de l'ONU. Le HCR a commencé, avec un financement du Gouvernement suédois et l'appui technique de la Mission, la construction de nouveaux bureaux au siège de la MANUI qui lui permettront, ainsi qu'à l'UNICEF et à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de disposer de davantage d'espace. Un deuxième projet similaire a été conclu entre la Mission et le Programme alimentaire mondial (PAM), et les travaux devraient commencer sous peu.

38. La MANUI a poursuivi ses efforts visant à être autonome en matière de transport aérien, et a notamment acheté des hélicoptères. Par ailleurs, elle a entrepris, à l'aéroport international de Bagdad, la construction de deux hélistations ainsi que des travaux d'extension des bureaux et des logements.

39. Conformément à l'accord bilatéral de sécurité, l'armée des États-Unis a quitté les zones urbaines le 30 juin 2009, devenu une fête nationale, le Jour de la souveraineté iraquienne, laissant ainsi les forces de sécurité iraqiennes responsables d'une manière générale de la sécurité intérieure. Bien qu'il n'y ait pas eu globalement d'augmentation sensible d'activité de la part des insurgés, Al-Qaida et d'autres éléments extrémistes ont perpétré un certain nombre d'attentats meurtriers et spectaculaires dans tout le pays au cours de cette période de transition.

Plusieurs attentats à la voiture piégée ont eu lieu à Bagdad, dont un le 24 juin qui a fait 62 morts et 150 blessés parmi la population civile à Sadr City et plusieurs autres attentats similaires dans les environs de Kirkouk et de Mossoul. Ces attentats témoignent de la persistance des efforts des éléments extrémistes, qui ne cherchent pas simplement à tester les capacités des forces iraqiennes de sécurité mais à faire perdre confiance à la population dans la capacité du Gouvernement à la protéger.

40. À Bagdad, les personnalités politiques ont continué d'être prises pour cible, et en particulier le 12 juin, Hatih al-Ubaidi, chef du groupe parlementaire du principal bloc politique sunnite, a été assassiné. Début juillet, une série d'attentats à l'explosif visant des églises chrétiennes, apparemment orchestrés, a eu lieu à Bagdad et Mossoul et a fait au moins quatre morts et des dizaines de blessés, dont des enfants. Ces attentats ont fait craindre une résurgence des attentats d'intimidation et de harcèlement destinés à terroriser des groupes vulnérables et à empêcher la coexistence pacifique de groupes de différentes religions.

41. Le nombre d'incidents est resté important dans le nord de l'Iraq, des groupes d'opposition armés continuant d'essayer d'exploiter les tensions, en particulier dans les territoires faisant l'objet de différends. Des attentats ont fait de très nombreuses victimes à Mossoul et dans les zones rurales de la province de Ninawa. Parmi les incidents particulièrement violents, on peut mentionner des attentats-suicides à la bombe, effectués de manière coordonnée le 8 juillet, qui ont fait au moins 38 morts et 66 blessés à Tal Afar, au nord-ouest de Mossoul. La tension reste élevée entre forces de sécurité iraqiennes et Peshmerga kurdes à l'extérieur de Mossoul. En dépit des opérations de sécurité menées à Kirkouk et dans les environs, les insurgés ont effectué plusieurs attentats ayant fait de très nombreuses victimes, notamment un attentat à la voiture piégée le 20 juin à Taza qui a fait 85 morts près d'une mosquée et un autre attentat le 30 juin qui a fait 41 morts et 120 blessés parmi la population civile, faisant craindre que les extrémistes cherchaient à réactiver le conflit entre groupes locaux.

42. Globalement, les forces de sécurité iraqiennes ont continué de préserver les progrès réalisés dans la région d'Al Anbar, bien qu'elles aient été régulièrement prises pour cible, de même que les dirigeants du Conseil de l'Éveil dans le couloir Ramadi-Fallujah et aux environs. À Diyala, les insurgés ont mené des attaques quotidiennes contre des unités des « Fils de l'Iraq » à Ba'qouba et dans les zones rurales environnantes.

43. Le nombre d'incidents est resté relativement faible dans le sud de l'Iraq, du fait de la poursuite des opérations d'interdiction menées par les forces de sécurité iraqiennes qui ont permis de découvrir de nouvelles caches d'armes et de munitions dans les régions de Kut, Nasiriyah et Amarah. Toutefois, ces opérations n'ont pas mis fin aux attaques à la roquette et au mortier contre les installations de la Force multinationale dans la région. Par ailleurs, un attentat perpétré avec plusieurs voitures piégées a fait 35 morts parmi la population civile à Al Ba'tha, à l'ouest de Nasiriyah, dans la province de Dhi Qar.

44. Globalement, l'évolution de la situation en matière de sécurité pose d'importants problèmes de protection du personnel et des biens de l'ONU. Compte tenu des demandes de plus en plus pressantes pour que l'ONU intensifie ses activités dans l'ensemble du pays, des ressources considérables seront nécessaires pour mettre en place et entretenir un appareil sécuritaire équilibré et puissant, capable d'appuyer et de permettre un engagement durable de l'ONU. Pour parvenir

à un tel équilibre, la Section de la sécurité de la Mission continuera de travailler avec les institutions spécialisées et les fonds et programmes de l'ONU ainsi qu'avec le Département de la sûreté et de la sécurité et le Département de l'appui aux missions pour fournir les ressources nécessaires et mettre en place les mesures destinées à assurer la sûreté et la sécurité du personnel.

45. Les conseillers militaires et les gardes de l'ONU fournis par les États Membres ont grandement contribué à permettre à l'ONU de continuer à intervenir dans un environnement aussi complexe. Leur rôle de liaison avec les forces iraqiennes et la force multinationale, notamment compte tenu du transfert de la responsabilité de la sécurité en Iraq et de la réduction parallèle des effectifs de la force multinationale, a joué un rôle inestimable pour ce qui est de permettre à l'ONU de poursuivre ses activités au même rythme dans tout le pays. De plus, à l'invitation de mon Représentant spécial, le bureau des conseillers militaires continuera d'aider le Gouvernement iraquien à devenir à terme un pays en mesure de fournir des contingents à de futures missions des Nations Unies, comme il le souhaite. Je remercie les Gouvernements australien, britannique, danois, fidjien, jordanien, népalais, néo-zélandais et des États-Unis de leurs contributions.

III. Observations

46. L'Iraq entre à nouveau dans une phase critique, caractérisée par ses responsabilités accrues en matière de sécurité et par les importantes élections nationales prévues pour janvier 2010. Alors que l'on s'attendait à une augmentation de la violence au moment où l'armée américaine quitterait les villes, le 30 juin, on a constaté un calme relatif et les forces de sécurité iraqiennes ont réussi à assumer les responsabilités en matière de sécurité dans des régions critiques du pays. J'espère que cette tendance laisse bien présager de l'avenir de l'Iraq.

47. Il est également encourageant de constater que la série d'élections prévues au cours de l'année à venir, et les importants préparatifs en cours en prévision des élections nationales ont permis aux institutions nationales iraqiennes – et en particulier à la Commission électorale – d'acquérir une réelle expérience en matière d'activités électorales. Les élections les plus récentes, dans le Kurdistan iraquien, se sont déroulées avec succès et n'ont donné lieu à aucun incident. Néanmoins, à mesure que les élections parlementaires se rapprochent, il s'agit de préserver la transparence et l'indépendance de la Commission électorale tout en mettant en place un mécanisme qui garantisse que les résultats des élections soient acceptés par la population. L'inscription des électeurs sur les listes électorales sera un élément clef du succès des élections parlementaires de janvier 2010, ainsi que des élections qui pourraient se tenir plus tard dans l'année au niveau des districts et des sous-districts. J'encourage le Gouvernement iraquien à continuer d'appuyer la Commission électorale et à mobiliser en temps voulu les fonds nécessaires à des préparatifs appropriés et crédibles.

48. L'heure est venue pour les dirigeants politiques de faire preuve de leurs qualités d'hommes d'État, et d'aller au-delà de leurs différences et de leurs intérêts mesquins afin de prouver au peuple iraquien que la souveraineté s'accompagne de responsabilités et qu'elle doit aller de pair avec des progrès visibles vers un retour à la normale dans la vie au quotidien des Iraquiens et le fonctionnement d'un État viable. J'exhorte le Conseil des représentants à adopter, dans un esprit de

réconciliation nationale et en signe de progrès politique, une loi électorale sans exclusive afin de ne pas mettre en danger la tenue de ces élections nationales prévues par la Constitution. L'adoption d'autres lois essentielles serait également très positive et, dans le cas de la loi concernant les hydrocarbures, pourrait en outre se traduire par une augmentation sensible de la production iraquienne de pétrole.

49. Les rapports entre le Gouvernement fédéral de Bagdad et les dirigeants de la région du Kurdistan iraquien sont préoccupants. Par extension, des tensions sont également apparues entre forces de sécurité kurdes et communautés non kurdes dans des zones situées à l'extérieur de la région du Kurdistan. Au cours des dernières décennies, les Kurdes d'Iraq ont été victimes de campagnes brutales de persécutions, et sont déterminés à empêcher à tout jamais que de telles souffrances se reproduisent. Il revient toutefois aux représentants élus, aux partis politiques et aux dirigeants de chercher à apaiser les tensions, à réduire les différences et à s'efforcer de parvenir à des accords politiques afin d'assurer durablement la paix et la sécurité dans l'ensemble du pays.

50. Compte tenu de l'adoption récente du projet de Constitution régionale pour le Kurdistan, qui revendique des zones qui font actuellement l'objet de discussions au sein de l'Équipe spéciale de haut niveau réunie sous les auspices de l'ONU, j'exhorte le Gouvernement régional du Kurdistan et le Parlement du Kurdistan iraquien à revenir sur ces dispositions qui pourraient aggraver les tensions et remettre en cause les discussions en cours au sujet des frontières faisant l'objet d'un différend et d'autres questions qui intéressent aussi bien le Gouvernement régional du Kurdistan que le Gouvernement iraquien. J'espère que la tentation de prononcer des déclarations qui ne contribuent pas à trouver une solution ou à mener certaines actions qui indisposent l'autre partie seront moins grandes une fois retombée la tension politique liée aux élections régionales. Je lance un appel afin qu'il soit mis fin aux déclarations provocatrices, y compris celles qui préjugent de quelque façon que ce soit l'avenir de régions telles que Kirkouk, et à toute action unilatérale sur le terrain que l'autre partie serait susceptible de considérer comme procédant d'une intention hostile. Le processus d'examen de la question des frontières internes qui font l'objet d'un différend en est à son tout début, mais j'espère que les deux parties continueront de manifester la même volonté politique et que toutes les parties continueront à travailler ensemble de façon à améliorer la situation sur le terrain et à faire en sorte que le dialogue permette de progresser. La Mission se tient prête avec l'appui de la communauté internationale, à poursuivre ses efforts à la demande du Gouvernement iraquien afin de faciliter ce dialogue et à aider les parties à parvenir à un accord éventuel au sujet des diverses questions en jeu.

51. Le Gouvernement iraquien continue de traiter les questions de protection des droits de l'homme et d'état de droit, et ce en dépit de ses moyens limités. L'examen périodique universel du rapport de l'Iraq, prévu pour février 2010, offre une occasion particulièrement importante de démontrer les progrès considérables réalisés s'agissant de mettre en place un cadre juridique solide si la Commission nationale indépendante de défense des droits de l'homme était en place et opérationnelle à cette date. Dans l'intervalle, je continue d'exhorter le Gouvernement iraquien à étudier la possibilité de décréter un moratoire sur la peine de mort en attendant que soit réalisé un examen en profondeur de la législation iraquienne, conformément à la résolution 62/149 de l'Assemblée générale. La Mission se tient prête à continuer à promouvoir la protection des droits de l'homme et la réforme judiciaire et juridique en Iraq.

52. L'Iraq se trouve à un moment important de son processus de redressement et de développement, qui pourrait également offrir des occasions à saisir. L'ensemble du gouvernement est engagé dans la recherche de solutions à certains des problèmes socioéconomiques les plus profonds du pays à savoir le chômage, l'état de délabrement des infrastructures, la corruption, la pauvreté et le coût disproportionné de la gouvernance. Alors que le pays poursuit la mise en œuvre du programme de réforme le plus ambitieux depuis 2003, j'exhorte les dirigeants à placer les besoins de tous les citoyens, et en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables, au cœur de la planification du développement. De hauts représentants iraqiens ont insisté sur le fait que le pays avait besoin de davantage d'investissements internationaux et de mobiliser ses ressources économiques et naturelles actuellement non exploitées pour accroître ses recettes.

53. La relance économique de l'Iraq doit également chercher à remédier aux inégalités au moyen d'investissements dans les services sociaux, la protection sociale et la réalisation des droits fondamentaux de chacun, hommes, femmes et enfants. Ces différents aspects du développement devront être traités dans le cadre du plan national de développement qui devrait orienter notre réflexion concernant la révision des repères contenue dans le Pacte international pour l'Iraq. La conférence de haut niveau pour le Pacte qui devrait se tenir plus tard cette année à Bagdad sera une occasion importante de déterminer l'avenir du partenariat entre l'Iraq et la communauté internationale et de définir les priorités de l'Iraq pour l'année à venir. L'Iraq et la communauté internationale doivent définir avant la conférence une vision commune pour en assurer le succès.

54. À plus long terme, le plan national de développement, appuyé par l'adoption du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, permettra également d'harmoniser les activités des Nations Unies et celles du Gouvernement iraquien et d'accélérer les progrès en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il s'accompagnera d'attentes plus importantes concernant la présence de l'ONU dans le pays afin d'assurer une unité d'action et de coordonner la fourniture de l'assistance dans un cadre intégré. Comme dans de nombreux autres domaines, les progrès de l'Iraq concernant la mise en œuvre du plan national de développement et le Pacte, dépendront de la constitution au sein du Gouvernement de partenariats qui permettront d'adopter une approche commune. À cet égard, je me félicite de la participation de divers acteurs publics, notamment le Ministère de la planification, au processus de révisions des repères du Pacte international pour l'Iraq. En permettant d'éviter les doublons et en assurant la participation de toutes les parties prenantes iraqiennes, le programme de développement et de modernisation de l'Iraq pourrait être un puissant facteur d'unité entre différents organismes publics et au sein du Parlement, et c'est pourquoi j'exhorte les dirigeants iraqiens à intensifier leurs efforts en ce sens.

55. L'épuisement des ressources en eau, notamment compte tenu de la sécheresse prolongée qui règne actuellement, est un motif de profondes préoccupations pour les organismes des Nations Unies présents en Iraq. Toutefois, il a révélé la capacité des hommes politiques iraqiens à travailler ensemble dans l'intérêt du pays au nom des populations touchées. Ce sens de responsabilité commune est apparu lors de la récente conférence constitutionnelle sur les ressources naturelles, qui a débouché sur une proposition de création d'un conseil national des ressources en eau chargé d'élaborer une stratégie nationale de l'eau. Un accès accru aux cours d'eau transfrontières venant de la République islamique d'Iran, de la République arabe

syrienne et de la Turquie paraît de plus en plus nécessaire aux dirigeants irakiens, qui ont insisté sur la nécessité d'une participation de l'ONU au dialogue régional sur la gestion de ces cours d'eau. Je me félicite de ces initiatives et j'encourage l'Iraq et ses voisins à continuer de dialoguer afin de trouver une solution à long terme à l'exploitation des cours d'eau partagés, et j'espère que l'esprit dans lequel ce dialogue a été engagé marquera également l'examen d'autres questions afin de faciliter le processus de réconciliation nationale et le dialogue régional.

56. L'amélioration de la situation en matière de sécurité dans le pays a contribué aux retours de réfugiés et de personnes déplacées. Il est indispensable, pour préparer le terrain en vue du retour de ces réfugiés et déplacés, de pouvoir leur offrir des terres et de disposer de davantage de ressources pour répondre à leurs besoins en matière de logement et autres besoins de base. Bien que des poches d'insécurité persistent dans le pays et que certaines populations de réfugiés se montrent toujours hésitantes, le développement de l'action du Gouvernement irakien auprès des réfugiés hors du pays, y compris dans le cadre des efforts de réconciliation nationale, pourrait ouvrir la voie à des retours volontaires.

57. Le mandat de 18 mois de mon Représentant spécial, Staffan de Mistura, a pris fin le 30 juin. Le 9 juillet, j'ai désigné Ad Melkert, des Pays-Bas en tant que mon nouveau Représentant spécial pour l'Iraq et Chef de la MANUI. Il s'est immédiatement rendu auprès de la Mission pour une première série de consultations. M. Melkert a acquis une longue expérience politique et une expertise en matière économique et de développement qui seront précieuses et sont parfaitement adaptées à la période de transition que traverse actuellement l'Iraq. Enfin, je voudrais remercier le personnel national et international de la MANUI, ainsi que le personnel des institutions spécialisées et des fonds et programmes de l'ONU pour leurs efforts infatigables dans des conditions très difficiles.

58. À l'occasion de l'examen du mandat de la Mission, le présent rapport a fait le point des activités de la MANUI en matière de conseil, de soutien et d'aide au Gouvernement et au peuple irakiens concernant le dialogue politique et la réconciliation nationale, la tenue d'élections et de référendums, l'examen de la Constitution, le règlement de la question des frontières internes et le dialogue régional. Conformément à son mandat actuel, la Mission a continué également de faciliter la coordination et la fourniture de l'aide humanitaire, le retour des personnes déplacées le cas échéant, la mise en œuvre du Pacte international pour l'Iraq, les programmes de fourniture de services essentiels ou de réforme économique et de développement, ainsi que la protection des droits de l'homme et le renforcement de l'état de droit en Iraq. Je suis convaincu que l'ONU, à la demande du Gouvernement irakien et en consultation avec celui-ci, peut continuer à jouer un rôle important dans le cadre des efforts permanents en vue de la stabilité du progrès en Iraq.